



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**11.05.2005 Bulletin 2005/19**

(51) Int Cl.7: **A61G 21/00**

(21) Numéro de dépôt: **04300710.3**

(22) Date de dépôt: **22.10.2004**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL HR LT LV MK**

(72) Inventeur: **Angin, Alain**  
**42290 SORBIERS (FR)**

(74) Mandataire: **Dupuis, François**  
**Cabinet Laurent et Charras,**  
**3 Place de l'Hôtel-de-Ville,**  
**BP 203**  
**42005 St. Etienne Cédex 1 (FR)**

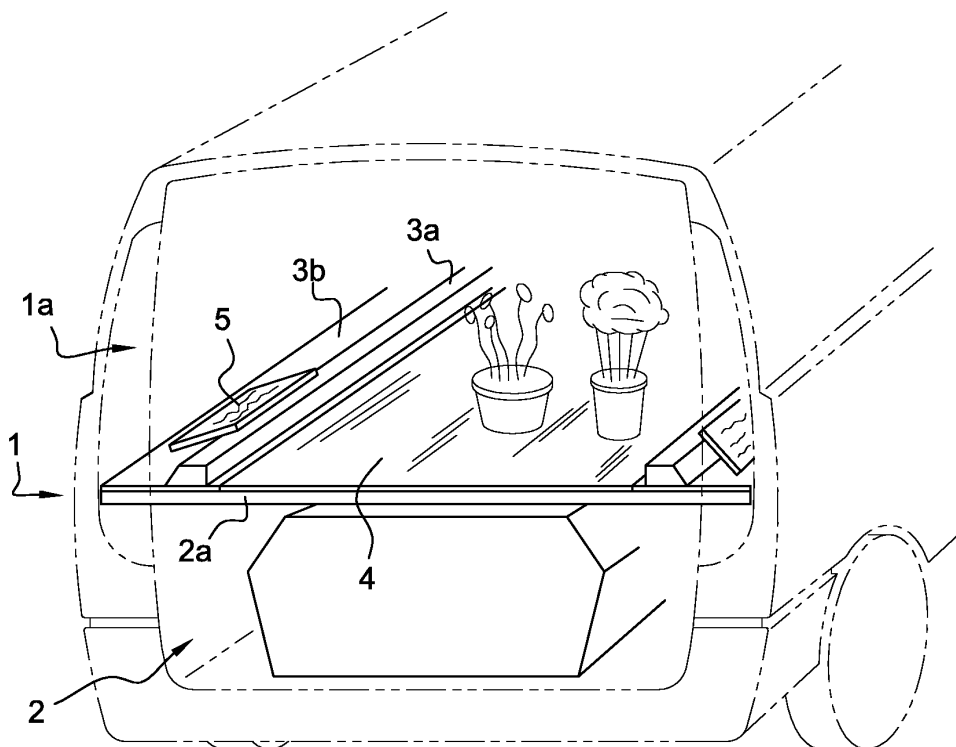
(30) Priorité: **05.11.2003 FR 0313250**

(71) Demandeur: **Ducarme SA**  
**42350 La Talaudière (FR)**

(54) **Catafalque pour véhicules funéraires**

(57) Le catafalque est remarquable en ce que ladite partie apparente (2a) du catafalque est aménagée avec le positionnement et réception de plusieurs modules (3) profilés, et en ce que chaque module est établi sous forme de bande longitudinale et/ou transversale et comprenant au moins un profil à rebord (3a) en formant ner-

vurage et zone de butée établi dans la longueur de la bande et une partie plane (3b) adjacente complémentaire disposée d'un seul côté par rapport audit profil à rebord (3a), et en ce que un revêtement (4) en matériau caoutchouteux est disposé entre les modules pour la réception des produits floraux.



**Fig. 1**

## Description

**[0001]** L'invention se rattache au secteur technique de l'aménagement intérieur des véhicules funéraires, et en particulier des catafalques.

**[0002]** La partie supérieure apparente des catafalques est susceptible de recevoir les gerbes de fleurs, couronnes mortuaires, plaques mortuaires, et de manière plus générale tous les produits que l'on offre pour honorer le ou la défunt(e). Une présentation esthétique et impeccable est généralement requise. Or, le problème posé réside dans le fait que le recouvrement du catafalque est effectué par une moquette, généralement de couleur grise, et celle-ci est très vite souillée de taches par l'eau, la terre, les fleurs elles-mêmes, de sorte qu'un entretien systématique doit être effectué après chaque enterrement. En pratique, malgré toutes les précautions prises et sur une longue période, certaines taches et souillures demeurent. Cette situation est gênante et donne une mauvaise image de l'entreprise prestataire du service.

**[0003]** Un autre problème réside dans le fait que pour tenir et limiter le déplacement latéral des fleurs, gerbes, pots et autres, on rapporte et dispose longitudinalement des barres cylindriques polies qui sont fixées au catafalque. Ces barres ont une section en diamètre de 2 à 3 cm au plus, et font essentiellement fonction de butée. L'eau, l'humidité générée par les fleurs exigent un entretien constant pour éviter les taches, apparition de rouille. Elles sont par ailleurs disposées en appui et fixation sur la moquette précitée et l'entretien n'est pas toujours très pratique. Elles se trouvent proches des panneaux latéraux et vitres du véhicules, et il y a très souvent des risques de salissures de celles-ci.

**[0004]** On constate ainsi dans ce type d'agencement conventionnel certains inconvénients à l'usage. Si l'on considère que le véhicule funéraire doit être impeccable, aussi bien extérieurement qu'intérieurement, force est de constater que malgré toutes les précautions prises, ce n'est pas toujours le cas.

**[0005]** Face à ce constat, le Demandeur, qui a une très large expérience dans la construction et l'aménagement de véhicules funéraires, et étant le leader en France dans la conception et la livraison de véhicules funéraires, a reconsidéré le concept d'aménagement du catafalque pour répondre aux problèmes posés.

**[0006]** Par ailleurs, dans sa démarche, le Demandeur a voulu aller au delà dans sa réflexion d'aménagement, en donnant plus de liberté à la conception de cet aménagement, en proposant la possibilité de solutions personnalisées à chaque société spécialisée dans le transport mortuaire.

**[0007]** Une autre réflexion du Demandeur a été portée sur les modalités de maintien et transport de certains « produits » tels que les plaques mortuaires qui ont tendance à glisser.

**[0008]** Ainsi, les buts recherchés par le Demandeur ont été de répondre au problème de l'entretien du cata-

falque, au souci de personnaliser le dessus de catafalque aux désirs des entreprises utilisatrices, et d'assurer une meilleure tenue de certaines pièces.

**[0009]** Selon une première caractéristique de l'invention, le catafalque pour véhicules funéraires est remarquable en ce que ladite partie apparente du catafalque est aménagée avec le positionnement et réception de plusieurs modules profilés, et en ce que chaque module est établi sous forme de bande longitudinale et/ou transversale et comprenant au moins un profil à rebord établi dans la longueur de la bande et une partie plane adjacente complémentaire disposée d'un seul côté par rapport audit profil à rebord, et en ce que un revêtement en matériau caoutchouteux est disposé entre les modules pour la réception des produits floraux.

**[0010]** Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

**[0011]** Pour fixer l'objet de l'invention illustré d'une manière non limitative aux figures des dessins où :

- La figure 1 est une vue en perspective d'un catafalque agencé selon l'invention dans un véhicule funéraire.
- La figure 2 est une vue en perspective des éléments composants l'agencement du catafalque selon l'invention.
- La figure 3 est une vue en coupe selon la figure 2.
- La figure 4 est une vue en plan d'un exemple d'agencement de la partie supérieure du catafalque.
- Les figures 5 et 6 sont des vues à caractère schématique illustrant des formes possibles des profils à rebord constitutifs des modules.
- La figure 7 est une vue en coupe illustrant le positionnement des plaques mortuaires.

**[0012]** Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustrée aux figures des dessins.

**[0013]** Le catafalque intégré dans un fourgon funéraire (1) est identifié par (2). Ce catafalque est réalisé dans sa construction de toute manière connue et selon les profilés usuels, en étant en tout matériau tel que bois, tôles et composites.

**[0014]** Selon l'invention, la partie apparente (2a) du dessus du catafalque est aménagée de manière nouvelle pour répondre aux différents problèmes posés et répondre aux buts recherchés.

**[0015]** Ainsi, ladite partie apparente (2a) du catafalque est aménagée avec le positionnement et réception de plusieurs modules (3) profilés qui sont réalisés à partir de matériau du type tôle, plastique, composite, du type polyester, chaque module étant établi sous forme de bande longitudinale et/ou transversale et comprenant au moins un profil à rebord (3a) établi dans la longueur de la bande et une partie plane (3b) adjacente complémentaire disposée de préférence d'un seul côté par rapport audit profil à rebord (3a). Ce profil à rebord (3a)

présente une section parallélépipédique, trapézoïdale par exemple ou avec un plan incliné (3a1) et un plan vertical (3a2). La section à rebord qui constitue un nervurage peut en pratique être réalisée selon les choix et désirs des clients. Le module est réalisé par pliage, moulage manuel ou moulage injection par exemple ou par thermoformage, permettant d'obtenir toutes les formes souhaitées. La largeur de la partie plane (3b) est choisie en fonction de l'espace souhaité entre le panneau (1a) du véhicule et le profil à rebord. Il peut être prévu par ailleurs un léger liseré (3c) en débordement du profil à rebord côté intérieur du catafalque. Ce liseré peut être effilé à son extrémité pour faciliter la pose du revêtement (4). Comme représenté aux dessins, le catafalque peut ainsi être agencé avec deux modules (3) longitudinaux établis dans la longueur du catafalque, et par un module transversal se situant côté amont du catafalque pour former un ceinturage sur trois côtés, le côté arrière pouvant rester libre pour faciliter l'introduction des gerbes de fleurs et similaires.

Les modules (3) sont ainsi fixés par adhésivage, collage, vissage ou éléments autoagrippants du type de ceux connus sous la marque VELCRO, à la partie apparente qui est aménagée de façon complémentaire.

**[0016]** L'espace qui est défini et délimité entre les modules, et en particulier par les profils à rebord, est revêtu d'un revêtement (4) spécifique du type bande caoutchouteuse, dont l'aspect est lisse ou avec des plis longitudinaux. Ce revêtement caoutchouteux est fixé sur la paroi en regard du catafalque par collage, adhésivage ou par des moyens autoagrippants permettant dans ce cas un enlèvement rapide pour l'entretien. Le revêtement vient par exemple en recouvrement du liseré (3c) pour permettre l'obtention d'une finition de qualité.

**[0017]** Selon l'invention, les modules (3) réalisés notamment en polyester sont susceptibles de recevoir un décor par la technologie connue d'impression par transfert donnant ainsi la possibilité d'une décoration personnalisée aux choix illimités des sociétés funéraires. On peut donc donner des effets de noyer, ronce, acajou ou autres. Chaque module est rigide en se présentant sous la forme d'un panneau avec un ajustement par des profils d'extrémités biseautés pour assurer l'assemblage et ceinturage.

**[0018]** Sans sortir du cadre de l'invention, un ou plusieurs modules (3) peuvent présenter en bordure d'extrémité opposées au profil de rebord (3a), une forme en saillie complémentaire (3e) longitudinale faisant office de butée, et/ou comme représenté figure 7 avec une lèvre verticale supérieure (3f) formant butée. Les modules (3) ainsi réalisés grâce au profil de rebord forment butée à l'encontre des gerbes de fleurs et autres qui restent donc éloignées des parties vitrées latérales du véhicule funéraire sans les salir intérieurement. En outre, l'espace défini par les parties de bandes (3b) peut être utilisé pour permettre le rangement des plaques mortuaires (5) qui viennent ainsi en appui par rapport au profil de rebord, et le cas échéant, en contre-appui contre les

saillies complémentaires (3e).

**[0019]** Le dessus de catafalque ainsi réalisé offre de nombreux avantages. De par sa conception, l'entretien est aisé et les modules et revêtements intermédiaires sont inaltérables aux produits avec lesquels ils sont en contact, ni à l'eau, ni à la terre. Il n'y a aucune tache ou souillure qui s'imprègnent dans le temps sur les modules et revêtements de l'invention. Le nettoyage est facile et le vieillissement assuré. Par ailleurs, la personnalisation des décors de modules permet d'obtenir des finitions de grande qualité, et un intérieur harmonieux et chaleureux.

**[0020]** Sans sortir du cadre de l'invention, la forme des profils à rebord peut être rectiligne, mais il est possible aussi de donner d'autres formes, curvilignes, crantées, selon des formes en V successives et alternées qui peuvent participer au décor et au maintien des produits supportés. Les plaques mortuaires sont par ailleurs parfaitement tenues et stabilisées sur la partie bande latérale (3b) en prenant appui sur les profils de rebord.

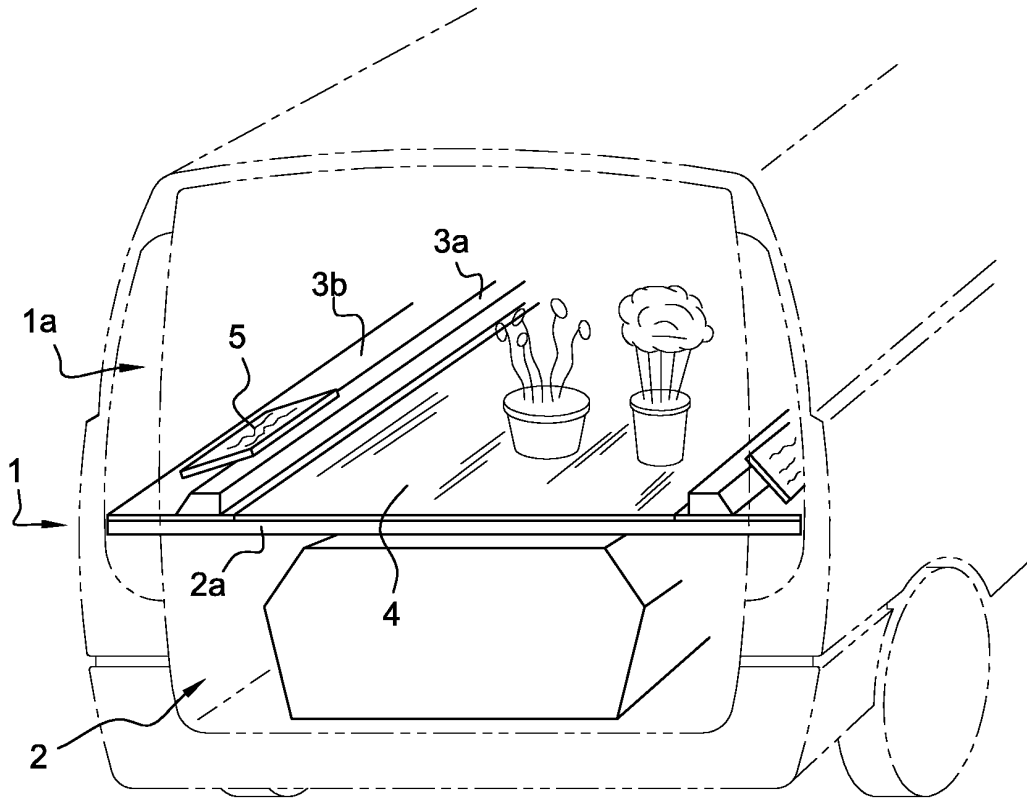
**[0021]** Si l'on utilise des fixations des modules (3) et du revêtement (4) par des moyens autoagrippants, il est possible d'une part de faciliter l'entretien par enlèvement, mais aussi de modifier, puis de remplacer avec des jeux de modules (3), avec des profils de rebord différents, l'aménagement extérieur du catafalque.

**[0022]** Sans sortir du cadre de l'invention, le catafalque peut être agencé et recevoir sur sa partie apparente une forme monobloc qui inclut un ou plusieurs modules (3) entre lesquels une plaque intermédiaire est établie, laquelle est susceptible de recevoir le revêtement (4) précité. Cette mise en oeuvre reste néanmoins plus coûteuse et offre moins de possibilités d'adaptation.

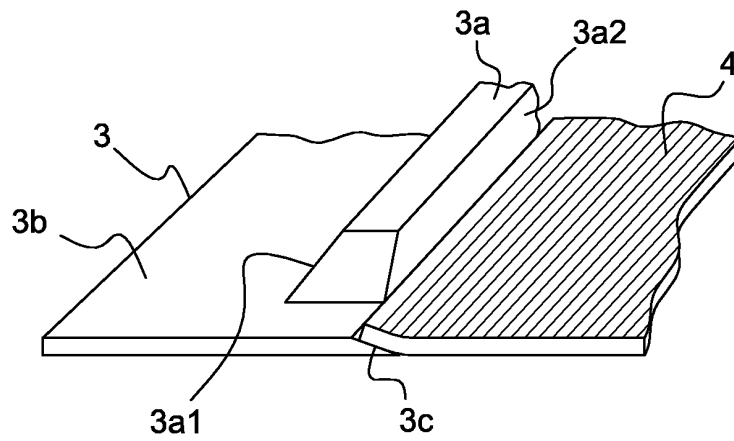
## Revendications

1. Catafalque pour véhicules funéraires, **caractérisé en ce que** ladite partie apparente (2a) du catafalque est aménagée avec le positionnement et réception de plusieurs modules (3) profilés, et **en ce que** chaque module est établi sous forme de bande longitudinale et/ou transversale et comprenant au moins un profil à rebord (3a) en formant nervurage et zone de butée établi dans la longueur de la bande et une partie plane (3b) adjacente complémentaire disposée d'un seul côté par rapport audit profil à rebord (3a), et **en ce que** un revêtement (4) en matériau caoutchouteux est disposé entre les modules pour la réception des produits floraux.
2. Catafalque selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les modules sont réalisés en matériau tôles, plastiques, composites polyester et sont susceptibles d'être décorés par des impressions de transfert.

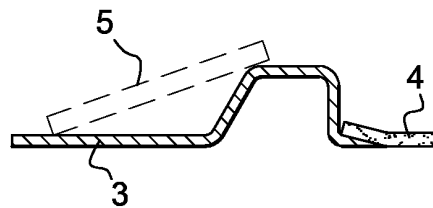
3. Catafalque selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le profil à rebord (3a) présente une section parallélépipédique, trapézoïdale, qui constitue un nervurage. 5
4. Catafalque selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le profil à rebord présente un léger liseré (3c) en débordement côté intérieur du catafalque, ce liseré étant effilé à son extrémité. 10
5. Catafalque selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les modules (3) sont fixés par adhésivage, collage, vissage ou éléments autoagrippants du type de ceux connus sous la marque VELCRO, à la partie apparente qui est aménagée de façon complémentaire. 15
6. Catafalque selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'espace qui est défini et délimité entre les modules, et en particulier par les profils à rebord, est revêtu d'un revêtement (4) spécifique du type bande caoutchouteuse, dont l'aspect est lisse ou avec des plis longitudinaux, et **en ce que** ce revêtement caoutchouteux est fixé sur la paroi en regard du catafalque par collage, adhésivage ou par des moyens autoagrippants. 20  
25
7. Catafalque selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** un ou plusieurs modules (3) présentent en bordure d'extrémité opposées au profil de rebord (3a), une forme en saillie complémentaire (3e) longitudinale faisant office de butée. 30
8. Catafalque selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**une lèvre verticale supérieure (3f) forme butée. 35
9. Catafalque selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**il est agencé et reçoit sur sa partie apparente une forme monobloc qui inclut un ou plusieurs modules (3) entre lesquels une plaque intermédiaire est établie, laquelle est susceptible de recevoir le revêtement (4) précité. 40  
45  
50  
55



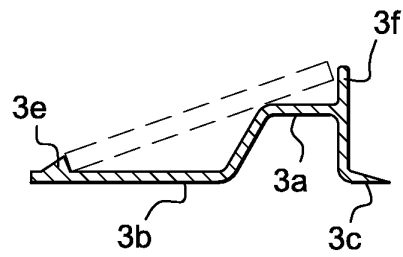
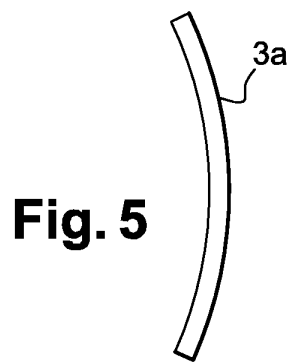
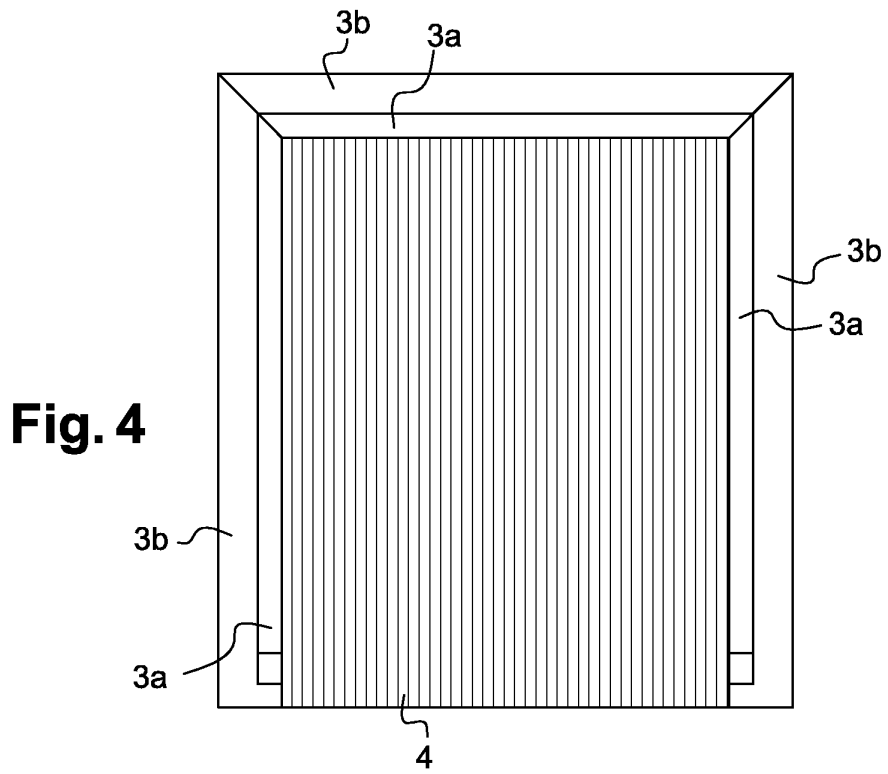
**Fig. 1**



**Fig. 2**



**Fig. 3**





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 1 251 163 A (YEIDER) 25 décembre 1917 (1917-12-25) * le document en entier * -----	1-3,5,6, 9	A61G21/00
A	US 2 803 490 A (EHRET ROBERT D) 20 août 1957 (1957-08-20) * le document en entier * -----	1-3,5,6, 9	
A	DE 298 04 984 U (HEIMANN MANFRED) 9 juillet 1998 (1998-07-09) * le document en entier * -----	1-3,5-7, 9	
A	US 2003/138620 A1 (FONSECA JOSE E) 24 juillet 2003 (2003-07-24) * abrégé * -----	1,6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A61G B60R
2 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 28 janvier 2005	Examineur Godot, T
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 30 0710

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-01-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 1251163	A		AUCUN	
US 2803490	A	20-08-1957	AUCUN	
DE 29804984	U	09-07-1998	DE 29804984 U1	09-07-1998
US 2003138620	A1	24-07-2003	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82